Bulletin provincial

N° 21 2006 23 AOUT

SOMMAIRE

—

Page

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Fonction publique

BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation d'adopter le règlement du travail. 491

ELLEZELLES : Délibération du Conseil communal – Approbation d'approuver la délégation de gestion confiée à l'ASBL »Coupole sportive LESSINES-FLOBECQ-ELLEZELLES » 492

BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de préciser le contenu des formations pour certaines promotions. 493

FARCIENNES : Délibération du Conseil communal – Approbation de faire rétroagir à la date d'effet des circulaires, sa décision du 04/10/2005 concernant l'évolution de carrière. 494

GERPINNES : Délibération du Conseil communal – Non-approbation en ses articles 1, point 1.1 et 4, 6ème alinéa, 5ème tiret – Approbation pour le surplus. 495

JURBISE : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir le cadre du personnel technique 496

LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation d'adhérer au groupement d'Intérêt Economique (G.I.E.) 497

LE ROEULX : Délibération du Conseil communal – Non-approbation de modifier le statut pécuniaire du personnel communal. 498

LES BONS VILLERS : Délibération du Conseil communal – Approbation de créer une régie communale autonome. 499

LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation d'approuver la gestion confiée à l'ASBL « Coupole sportive LESSINES-FLOBECQ-ELLEZELLES » 500

LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut administratif du personnel communal non enseignant. 501

LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non enseignant. 502

LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le cadre du personnel communal non enseignant. 503

MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut pécuniaire Livre 3. 504

MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le cadre du personnel communal 505

MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut administratif Livre 2 – Les positions administratives-. 506

MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le cadre du personnel communal. 507

MONS : Délibération du Conseil communal – Non-approbation de la 2ème phase de l'article 2 – Conditions de diplôme secondaire inférieur – Approbation pour le surplus. 508

***

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.13/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation d'adopter le règlement de travail.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé d'adopter le règlement de travail du personnel communal.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53014/TS30/2006.6/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : BOUSSU : Délibération du Conseil communal – Approbation de préciser le contenu des formations pour certaines promotions.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 22 décembre 2005 par laquelle le Conseil communal de BOUSSU a décidé de préciser le contenu des formations requises pour certaines promotions et certaines évolutions de carrière.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/51017/TS30/2006.1/

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : ELLEZELLES : Délibération du Conseil communal – Approbation d'approuver la délégation de gestion confiée à l' ASBL « Coupole sportive LESSINES-FLOBECQ-ELLEZELLES ».

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 13 juin 2005 par laquelle le Conseil communal d' ELLEZELLES a décidé d'approuver la délégation de gestion confiée à l' ASBL « Coupole sportive LESSINES-FLOBECQ-ELLEZELLES » pour l'exploitation de diverses infrastructures sportives ».

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52018/TS30/2006.3/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : FARCIENNES : Délibération du Conseil communal – Approbation de faire rétroagir à la date d'effet des circulaires, sa décision du 04/10/2005 concernant l'évolution de carrière.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 06 avril 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 31 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de FARCIENNES a décidé de faire rétroagir à la date d'effet des circulaires sa décision du 4 octobre 2005 relative aux dispositions concernant l'évolution de carrière du personnel administratif de l'échelle D1 à l'échelle D4 et de l'échelle D4 vers l'échelle D5.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52025/TS30/2005.1/RT/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : GERPINNES : Délibération du Conseil communal – Non Approbation en ses articles 1, point 1.1 et 4, 6ème alinéa, 5ème tiret – Approbation pour le surplus.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 01er décembre 2005, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N'A PAS APPROUVE la délibération du 25 octobre 2005 par laquelle le Conseil communal de GERPINNES a décidé d'arrêter le règlement de travail du personnel communal.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53044/TS30/2006.1/CMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : JURBISE : Délibération du Conseil communal – Approbation de revoir le cadre du personnel technique.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 06 avril 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 07 mars 2006 par laquelle le Conseil communal de JURBISE a décidé de revoir le cadre du personnel technique et ouvrier.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/55022/TS30/2006.4/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LA LOUVIERE : Délibération du Conseil communal – Approbation d'adhérer au groupement d' Intérêt Economique G.I.E. .

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 23 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de LA LOUVIERE a décidé d'adhérer au groupement d' Intérêt Economique G.I.E. « QUALICITE » et d'en approuver les statuts.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/55035/TS30/2006.2/SPM/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LE ROEULX : Délibération du Conseil communal – Non Approbation de modifier le statut pécuniaire du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 16 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, N 'A PAS APPROUVE la délibération du 26 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de LE ROEULX a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal en y insérant l'échelle de traitement de niveau B1.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52075/TS30/2006.1/RCA/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LES BONS VILLERS : Délibération du Conseil communal – Approbation de créer une régie communale autonome.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 30 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de LES BONS VILLERS a décidé de créer une régie communale autonome et d'en approuver les statuts.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/55023/TS30/2006.7/16/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation d'approuver la gestion confiée à l'ASBL « Coupole sportive LESSINES-FLOBECQ-ELLEZELLES ».

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 05 avril 2006 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé d'approuver la délégation de gestion confiée à l'ASBL « Coupole sportive LESSINES-FLOBECQ-ELLEZELLES » pour l'exploitation de diverses infrastructures sportives.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/55023/TS30/2006.5/SAMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut administratif du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 27 février 2006 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut administratif du personnel communal non enseignant.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/55023/TS30/2006.6/SPMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 27 février 2006 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le statut pécuniaire du personnel communal non enseignant.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/55023/TS30/2006.4/CMSC/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : LESSINES : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le cadre du personnel communal non enseignant.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 30 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 27 février 2006 par laquelle le Conseil communal de LESSINES a décidé de modifier le cadre du personnel communal non enseignant en ajoutant un cadre spécifique au pré-gardiennat et un cadre spécifique pour le service culturel.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52043/TS30/2006.5/SPMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de la modification du statut pécuniaire Livre 3.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 21 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MANAGE a décidé de modifier le statut pécuniaire Livre 3 Chapitre 5 et 7 (titre 7.2 et 7.7).

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52043/TS30/2006.3/CMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le cadre du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 21 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MANAGE a décidé de modifier le cadre du personnel communal et de prévoir 4 emplois d'agent technique D7.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52043/TS30/2006.4/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le statut administratif Livre 2 –Les positions administratives-.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 21 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MANAGE a décidé de modifier le statut administratif Livre 2 - les positions administratives – les mises en disponibilité – l'interruption de carrière.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/52043/TS30/2006.2/CMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MANAGE : Délibération du Conseil communal – Approbation de modifier le cadre du personnel communal.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 21 février 2006 par laquelle le Conseil communal de MANAGE a décidé de modifier le cadre du personnel communal et de prévoir 6 emplois de chef de bureau.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX

MRW DGPL DIVISION DES COMMUNES Direction de Mons.
N° E0353/53053/TS30/2006.1/SAMS/OP

TUTELLE ADMINISTRATIVE

—

Objet : MONS : Délibération du Conseil communal – Non Approbation en ce qui concerne le 2ème phase de l'article 2 pour la condition de diplôme secondaire inférieur. Elle EST APPROUVEE pour le surplus.

Fonction publique

—

Un arrêté de la Députation permanente en date du 23 mars 2006, pris en vertu du Code de la démocratie locale et la décentralisation, Troisième partie, Livre premier, Tutelle, A APPROUVE la délibération du 23 janvier 2006 par laquelle le Conseil communal de MONS a décidé de revoir les conditions d'accès aux grades de contremaître et de brigadier, et de modifier le programme des épreuves.

Mons, le 25/04/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(s) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(s) Claude DURIEUX

Soit l'arrêté de la Députation permanente ci-dessus au Bulletin provincial en vertu de l'article 100 du Décret du Conseil régional wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes.

Mons, le 16/05/2006

LE GREFFIER PROVINCIAL.
(s) Patrick MELIS.

LE PRESIDENT.
(s) Claude DURIEUX